

## Délibération

---

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019  
Délibération n°2019-09

---

**Projet d'activation de la Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes conclue entre le Pôle Métropolitain Nantes/Saint-Nazaire, la CARENE, la Ville de Pornichet et la Ville de Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature**

Date de la convocation : 26 juin 2019  
Nombre de membres du Bureau : 25  
Nombre de Conseillers en exercice : 25

**Président de séance** : Johanna ROLLAND

**Présents : 13 Elus**

Sylvie CAUCHIE – Marc DENIS – Gérard DRENO – Philippe EUZENAT – Pascale HAMEAU  
– Sylvain LEFEUVRE – Yvon LERAT – Rémy NICOLEAU – Pascal PRAS – Johanna ROLLAND – Fabrice ROUSSEL – David SAMZUN – Alain VEY

**Absents et représentés** : 0

**Absents et excusés : 12 Elus**

Bertrand AFFILE – Martin ARNOUT – Jean-Luc BESNIER – Christian COUTURIER – Joël GEFFROY – Hervé GRELARD – Franck HERVY – Alain MICHELOT – Mireille PERNOT – Alain ROBERT – Jean-Louis THAUVIN – Marcel VERGER

## Délibération

---

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-09

---

**Projet d'activation de la Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes conclue entre le Pôle Métropolitain Nantes/Saint-Nazaire, la CARENE, la Ville de Pornichet et la Ville de Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature**

Johanna Rolland, Présidente

Exposé

Suite à la signature de la convention de groupement de commande le 29 mars 2017, entre le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, les villes de Saint-Nazaire et de Pornichet afin de définir et piloter, de manière cohérente dans la durée, le dispositif « activation de la façade littorale métropolitaine », de son avenant n°1 et de son avenant n°2, les missions 1 et 2 ont été réalisées et ont permis d'engager un partenariat durable autour du devenir de cette façade littorale.

Les missions d'études urbaines, architecturales et paysagères confiées aux équipes de l'Agence TER et de l'Agence Jornet Llop Pastor ont permis à la fois de définir une ambition globale pour le devenir de cet espace stratégique, mais également de proposer des orientations et programmations sur chacun des secteurs, permettant de nourrir

La mise en partage de ces réflexions a également été engagée avec les partenaires et le grand public.

A l'avancement du projet et des études réalisées ou engagées à ce jour, compte tenu des formalisations des participations financières des partenaires, et pour affiner les participations des membres du groupement de commandes, il est proposé d'ajuster le budget global de ce projet pour tenir compte de ces évolutions, à 810 000 €HT soit 972 000 € TTC, soit une baisse de 5,8%.

Les partenaires assurent le financement à hauteur de 154 185,00 € (soit 25% des dépenses éligibles pour la mission 1 et 2) pour la Banque des Territoires, 103 200 € pour le département de Loire Atlantique, 36 000 € pour le Grand port maritime et 36 000 € pour la CCI.

Le reste à financer par les collectivités membres du groupement de commandes est de 535 512,5 €HT / 642 615 €TTC, selon la clé de répartition initiale. Compte tenu de la spécificité de certaines études, il est prévu que deux études soient financées à 100% par un membre du groupement de commande, qui concernent la CARENE et la ville de Saint-Nazaire.

## Délibération

---

Réunion du bureau syndical du 03 juillet 2019

Délibération n°2019-09

---

**Projet d'activation de la Façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : Avenant n° 3 à la convention de groupement de commandes conclue entre le Pôle Métropolitain Nantes/Saint-Nazaire, la CARENE, la Ville de Pornichet et la Ville de Saint-Nazaire - Approbation et autorisation de signature**

Vu le décret 360-2016 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Vu l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

**Le bureau, dûment convoqué, délibère et**, sous réserve de délibérations concordantes dans les instances des autres membres du groupement de commandes n'ayant pas délibéré à ce jour :

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention du groupement de commandes entre le Pôle métropolitain Nantes-Saint-Nazaire, la Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire, les Villes de Saint-Nazaire et de Pornichet et autorise Madame la Présidente à la signer,
- AUTORISE Madame la Présidente du Pôle métropolitain à prendre toutes dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.

A L'UNANIMITE

Nantes, le 03 juillet 2019



A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Rolland".

**Johanna ROLLAND**  
Présidente du Pôle métropolitain  
Nantes Saint-Nazaire



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : POLE METROPOLITAIN NANTES ST NAZAIRE**

**Utilisateur : MOULINIE Claire**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	2019_09_DEL_BUR
Date de la décision:	2019-07-03 00:00:00+02
Objet:	Bureau du 3 juillet 2019 - Délibération 2019-09 : projet d'activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire - Avenant n°3 à la convention de groupement de commande conclue entre le Pole métropolitain Nantes Saint-Nazaire, la CARENE, la ville de Pornichet, la ville de St Nazaire - approbation et autorisation de signature
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	1.3.1 - Délibérations autorisant la signature
Identifiant unique:	044-200035335-20190703-2019_09_DEL_BUR-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
044-200035335-20190703-2019_09_DEL_BUR-DE-1-1_0.xml	text/xml	1220
nom de original:		
2019 07 03 BUREAU delib 2019-09 avenant 3 Facade littorale.pdf	application/pdf	109477
nom de métier:		
99_DE-044-200035335-20190703-2019_09_DEL_BUR-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	109477

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message

	<i>Posté</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h54min42s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h54min42s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h56min20s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>18 juillet 2019 à 16h56min51s</i>	<i>Reçu par le MI le 2019-07-18</i>